

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/09/17/2021033290/justel>

Dossier numéro : 2021-09-17/10

Titre

17 SEPTEMBRE 2021. - Arrêté ministériel fixant le montant et les conditions d'octroi des indemnités, indemnités et avantages du personnel du Département de la Chancellerie et des Affaires étrangères qui représentent le Gouvernement flamand à l'étranger (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 12-10-2021 page : 106885

Entrée en vigueur : 01-12-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)